

<https://enseignants.se-unesa.org/Sante-au-travail-un-bilan-aggrave-par-les-risques-psychosociaux>



Enseignants de l'Unsa

Santé au travail : un bilan aggravé par les risques psychosociaux

- Qualité de vie au travail - Santé au travail -

Date de mise en ligne : jeudi 21 décembre 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Avec un retard important, le plus gros employeur de France et d'Europe vient enfin de faire le bilan partagé de l'année 2022 en matière de santé et sécurité de ses personnels. Les situations de souffrance individuelles et collectives ne peuvent plus se cacher au regard de leur nombre. Le bilan présenté est fort inquiétant, ses indicateurs sont révélateurs.

Un bilan qui ne masque plus la réalité

Au-delà des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (Duerp) pour lesquels les mises à jour et taux de réalisation sont bien trop insuffisants, le SE-Unsa a demandé que l'accent soit mis sur les plans annuels de prévention. Trois autres points d'alerte sont à noter.

Tout d'abord, les risques psychosociaux (RPS) apparaissent comme la principale cause de saisine des registres santé et sécurité (RSST) dans tous les métiers de l'Éducation nationale. Ces risques relèvent de réalités différentes. Dans le premier degré, le motif d'alerte est majoritairement la gestion des élèves à comportement perturbateur ; dans le second degré, il s'agit davantage de conflits interpersonnels et de violences internes.

Ensuite, le bilan des accidents de service et des maladies professionnelles se caractérise par une augmentation importante. Les chutes restent la cause principale des accidents de service, ce qui en dit long sur l'absence de prévention primaire sur des accidents aussi basiques, dont le nombre pourrait certainement être diminué si les personnels étaient sensibilisés et alertés du danger.

Le nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues est supérieur à celui d'avant le Covid, les troubles psychosociaux dépassant désormais les troubles musculosquelettiques et devenant la première cause de maladie.

Enfin, les chiffres de la médecine de prévention informent que les nombres de visites pour souffrance au travail et pour risques suicidaires ont bondi. Les différents indicateurs montrent clairement que les causes sont à rechercher dans les conditions de travail, l'organisation du travail et dans la communication avec les familles.

Des ambitions ministérielles très en deçà des urgences

Pour le SE-Unsa, les orientations ministérielles proposées en matière de santé et sécurité pour l'année 2024 sont en deçà des exigences que le ministère se doit d'avoir dans un contexte de bilan aussi dégradé.

Alors même que personne ne peut ignorer ou contester aujourd'hui l'exposition élevée des personnels au risque d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique, les préconisations ministérielles témoignent même d'un non-respect des obligations d'un employeur en matière de protection de ses agents

La prévention pourtant premier levier d'amélioration des conditions de travail d'une profession se limite dans les préconisations à un seul triptyque : Duerp - RSST - médecine de prévention. Cette approche individualisée et réductrice, face à la prévalence quotidienne des RPS, est nettement insuffisante et inadaptée. Consigner à minima les RPS sans les analyser, ni proposer de mesures conservatoires puis correctives, relève de la maltraitance institutionnelle.

Enfin le SE-Unsa déplore qu'il n'y ait pas de mention à la prise en charge des personnels en situation de handicap (inclusion, suivi médical, aménagement de poste...), ni de référence aux dispositifs de reclassement.

Les exigences du SE-Unsa

En instance ministérielle santé, sécurité et conditions de travail, le SE-Unsa avec sa fédération a fait adopter un avis contraignant le ministère à mener une enquête sur les RPS. Agir sur la première cause de souffrance au travail

nécessite impérativement de distinguer les différents facteurs qui en sont à l'origine.

Le SE-Unsa demande aussi au ministère d'assumer, et pas seulement afficher, une réelle volonté politique en matière de santé et de sécurité en ne se contentant pas de conseiller à travers des préconisations mais bien d'appliquer et faire appliquer. Tout simplement parce que c'est la loi !